

# Semences d'espérance : L'Eglise au service de la sécurité alimentaire

*Bonnes pratiques*



# Introduction

**L**a faim est une plaie scandaleuse dans le corps de notre humanité et elle invite chacun à un sursaut de conscience.<sup>1</sup>

Par ces mots, tirés de la *Bulle d'indiction du Jubilé ordinaire de l'an 2025*, le Pape François dénonçait l'une des plus graves contradictions de nos sociétés contemporaines : alors qu'une partie de l'humanité vit dans l'opulence, une autre partie continue de souffrir du manque ou de l'insuffisance d'accès à l'eau et à la nourriture correspondant qualitativement et quantitativement à ses besoins, au mépris de la dignité intrinsèque de la personne humaine et de ses droits fondamentaux. De tels contrastes entre pauvreté et richesse, comme l'a déclaré Saint Jean-Paul II, sont insupportables pour l'humanité<sup>2</sup> et constituent un scandale<sup>3</sup> devant lequel, en tant que chrétiens, nous ne pouvons rester indifférents.<sup>4</sup> C'est pourquoi l'Église - affirme le Pape Léon XIV « encourage toutes les initiatives visant à mettre fin au scandale de la faim dans le monde, en faisant siens les sentiments de son Seigneur Jésus qui, comme le racontent les Evangiles, voyant une grande foule s'approcher de Lui pour écouter sa parole, se préoccupa avant tout de lui donner à manger et pour cela, demanda à ses disciples de

---

1 PAPE FRANÇOIS, *Spes non confundit*, *Bulle d'indiction du Jubilé ordinaire de l'an 2025*, 9 mai 2024, n.16.

2 JEAN PAUL II, *Discours à l'occasion de la session d'inauguration du sommet mondial sur l'alimentation*, 13 novembre 1996.

3 Cf. CONCIL VATICAN II, *Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps 'Gaudium et spes'*, 7 décembre 1965, n. 88.

4 Cf. CONCIL VATICAN II, *Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps 'Gaudium et spes'*, cit., n. 69.

prendre en main ce problème, bénissant avec abondance les efforts accomplis (cf. Jn 6, 1-13) »<sup>5</sup>. Cette déclaration réaffirme l'engagement constant de l'Église dans la lutte contre la faim, considérée non seulement comme une question sociale ou économique, mais comme un impératif moral ancré dans l'Évangile.

En réponse à cet appel, à l'occasion de l'année jubilaire, le Dicastère pour le service du développement humain intégral a jugé utile de promouvoir quatre bonnes pratiques mises en œuvre par des Églises de différents continents, grâce auxquelles elles contribuent à assurer la sécurité alimentaire de leurs communautés.

De cette manière, le Dicastère souhaite *partager des semences d'espérance et donner de la visibilité aux bonnes nouvelles, afin d'inspirer d'autres projets visant à permettre le plein exercice, de chaque être humain, du droit fondamental à l'eau et à l'alimentation et dans le but que tous les catholiques puissent être des « artisans de paix »*<sup>6</sup>, œuvrant pour le bien commun.



---

<sup>5</sup> LÉON XIV, *Message aux participants à la 44e session de la Conférence de la FAO*, 30 juin 2025

<sup>6</sup> *Ibidem*

# I.

## Vaincre la faim et la soif : un impératif éthique

Conscients que la faim et la soif ne dépendent pas tant d'une pénurie matérielle (dans le monde, nous l'a rappelé le Pape François, il y a suffisamment de nourriture pour que personne ne s'endorme le ventre vide !<sup>7</sup>), mais plutôt d'une pénurie de ressources sociales, et que le problème de l'insécurité alimentaire doit être abordé dans une perspective à long terme, en éliminant les causes structurelles qui la provoquent et en promouvant le développement agricole<sup>8</sup> et la justice sociale, le Dicastère souhaite reconnaître et valoriser la contribution essentielle des Églises dans la construction du développement à partir du niveau local, avec l'implication des communautés locales dans les choix et les décisions relatifs à l'utilisation des terres arables et



à l'utilisation correcte des techniques de production agricole traditionnelles et innovantes, à condition qu'elles soient reconnues comme appropriées, respectueuses de l'environnement et des populations les

---

<sup>7</sup> PAPE FRANÇOIS, *Message à l'occasion de la Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture*, 29 septembre 2022.

<sup>8</sup> Cf. BENOÎT XVI, *Lett. Enc. Caritas in Veritate*, 29 juin 2009, n. 27.



plus défavorisées.<sup>9</sup>

Pour l'Église, en effet, l'engagement à lutter contre la faim et la soif constitue un devoir de justice<sup>10</sup>, ainsi qu'un véritable impératif éthique<sup>11</sup>, qui s'appuie directement sur l'Évangile, qui proclame : « Venez, les bénis de mon Père, recevez en héritage le Royaume préparé pour vous depuis la fondation du monde. Car j'avais faim, et vous m'avez donné à manger ; j'avais soif, et vous m'avez donné à boire » (cf. Mt 25, 34-35).

Le Saint-Siège reconnaît également le droit à l'alimentation comme un droit humain fondamental et une condition pour l'exercice d'autres droits fondamentaux, à commencer par le droit primaire à la vie.<sup>12</sup>

---

<sup>9</sup> *Idem.*

<sup>10</sup> JEAN PAUL II, *Allocution à la Conférence internationale sur la nutrition*, 5 décembre 1992.

<sup>11</sup> BENOÎT XVI, *Lett. Enc. Caritas in Veritate*, cit., n. 27.

<sup>12</sup> Cf. *ex plurimis* JEAN XXIII, *Pacem in terris*, 11 avril 1963, n. 6 ; JEAN PAUL II, *Message pour la première Journée mondiale de l'alimentation*, 14 octobre 1981 ; BENOÎT XVI, *Lett. Enc. Caritas in Veritate*, cit., n. 27 ; PAPE FRANÇOIS, *Message pour la Journée mondiale de l'alimentation* 2024, 15 octobre 2024.

Par l'expression *droit à l'alimentation*, nous entendons le droit de toute personne d'avoir un accès régulier, permanent et illimité, directement ou par des moyens financiers, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple auquel appartient le consommateur, et garantissant une vie physique et mentale, individuelle et collective, épanouie et digne, à l'abri de la peur.<sup>13</sup>

Ce droit est intimement lié à la notion de sécurité alimentaire, par laquelle nous entendons la condition dans laquelle chaque individu a, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, lui permettant de satisfaire ses besoins énergétiques et ses préférences alimentaires afin de mener une vie saine et active,<sup>14</sup> et qui constitue l'un des *Objectifs de développement durable des Nations unies*.<sup>15</sup>



---

13 Cf. UNITED NATIONS COMMITTEE ON ECONOMIC, SOCIAL AND CULTURAL RIGHTS, *General Comment N. 12*, <https://docs.un.org/en/E/C.12/1999/5>.

14 *Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire*, adoptée par le Sommet mondial de l'alimentation, 13 novembre 1996.

15 UNGA, *Transforming our World: the 2030 Agenda for Sustainable Development*, 25 septembre 2015, Objectif n. 2: « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable. »

Dans la perspective du développement humain intégral, d'autres éléments doivent être ajoutés à cette définition : premièrement, l'accès à la nourriture doit être garanti à toute personne *sans discrimination* fondée sur l'appartenance ethnique ou nationale, le sexe, la religion, l'opinion politique ou la condition sociale ; deuxièmement, la manière dont la nourriture est produite, et en particulier la *durabilité sociale et environnementale*, doit être prise en compte. En d'autres termes, il est nécessaire de veiller, d'une part, à ce que les droits des travailleurs agricoles soient pleinement respectés et promus et à ce que la pleine participation des communautés locales soit assurée et, d'autre part, à ce que les denrées alimentaires soient produites dans le respect de la création, notre maison commune, en accordant une attention particulière à la protection de la biodiversité.



## II.

### La méthodologie adoptée

A la lumière de ces considérations, le Dicastère pour le service du développement humain intégral a cherché à identifier des bonnes pratiques réalisées ou promues par les Eglises locales de tous les continents avec la pleine participation des communautés locales, visant à assurer l'accès, sans discrimination fondée sur l'origine ethnique ou nationale, le sexe, la religion l'origine ethnique ou nationale, le sexe, la religion, l'opinion politique ou la condition sociale, à une eau et à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquates, suffisantes, correspondant aux traditions culturelles des populations et produites d'une manière socialement durable (dignité et droits des travailleurs) et écologiquement durable (respect de la création et de la biodiversité) et dans le but d'assurer l'autonomisation des populations locales.

Pour sélectionner les pratiques à promouvoir, le Dicastère a établi un certain nombre de critères d'évaluation, concernant le respect de certains principes de la doctrine sociale de l'Église (I), l'accès à la nourriture et ses caractéristiques (II) et, enfin, la production alimentaire (III). Ces critères sont énumérés ci-dessous :

<b>I - CRITERES GENERAUX</b> <b>(quelques principes applicables de la doctrine sociale de l'Église)</b>	
<b>A. Subsidiarité et participation</b>	<p>La bonne pratique doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• être conçue, mise en œuvre ou parrainée par une Église locale[1]</li> <li>• répondre aux besoins réels de la population locale</li> <li>• si la pratique n'est pas conçue localement, elle doit impliquer la communauté locale dans le processus de prise de décision en tant que protagoniste dès son début</li> </ul>
<b>B. Bien commun et destination universelle des biens sur la terre</b>	<p>La pratique doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• bénéficier à la communauté dans son ensemble</li> <li>• améliorer l'autonomie alimentaire de la communauté sur le long terme</li> <li>• contribuer à un partage adéquat des ressources naturelles, de l'innovation technique et du savoir-faire</li> </ul>
<b>C. Solidarité et respect des valeurs fondamentales</b>	<p>La pratique doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• faciliter l'intégration de personnes ou de groupes en situation de vulnérabilité</li> <li>• contribuer au dialogue et à la confiance entre les différentes communautés au sein de sociétés culturellement diverses</li> <li>• accompagner la création de réseaux locaux et le développement de communauté</li> </ul>
<b>II - CRITÈRES DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE</b> <b>(accès sans discrimination à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et culturellement acceptable)</b>	
<b>A. Accès équitable à la nourriture et à l'eau</b>	<p>La pratique doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fournir un accès équitable à la nourriture et / ou à l'eau sans discrimination fondée sur des motifs raciaux, ethniques, nationaux, sexuels, religieux, politiques ou sociaux</li> <li>• améliorer l'accès à la nourriture et à l'eau pour les groupes spécifiques qui sont marginalisés ou exclus de l'économie traditionnelle</li> </ul>

<b>B. Nourriture quantitativement et qualitative-ment adéquate</b>	Les denrées alimentaires doivent répondre à des normes quantitatives (suffisantes) et qualitatives (nutritives et sûres)
<b>C. Pertinence culturelle</b>	Les denrées alimentaires doivent respecter les normes et préférences culturelles et religieuses
<b>III - CRITÈRES DE PRODUCTION ALIMENTAIRE</b> <b>(aliments produits conformément aux principes de l'écologie intégrale)</b>	
<b>A. Dignité et droits des travailleurs</b>	<p>La pratique doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• respecter la dignité et les droits de tous les travailleurs concernés</li> <li>• garantir l'émancipation des femmes et un équilibre réel entre vie professionnelle et vie familiale pour les hommes et les femmes</li> <li>• prendre en compte la satisfaction des travailleurs concernant les salaires et les conditions de travail</li> </ul>
<b>B. Protection de l'environnement</b>	<p>La production, la transformation et la distribution des denrées alimentaires doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• promouvoir la protection et le soin de l'environnement</li> <li>• contribuer à la protection et à la restauration de la biodiversité et des cultures locales</li> <li>• minimiser l'empreinte carbone et utiliser de manière durable les ressources naturelles</li> </ul>
<b>C. Connaissances traditionnelles et innovation technique</b>	<p>La pratique doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rechercher un équilibre ajusté entre la valorisation des connaissances et des cultures traditionnelles et l'introduction des innovations et savoir-faire techniques</li> <li>• introduire l'innovation technique et le savoir-faire dans le plein respect des besoins et des valeurs fondamentales de la population, en évitant de créer une dépendance structurelle des communautés locales à l'égard d'un pays tiers ou d'une entreprise</li> <li>• contribuer à accroître la résilience face aux tensions sociales et environnementales</li> </ul>

La sélection des bonnes pratiques a été faite sur la base de ces critères sans toutefois chercher à créer un classement de mérite entre les pratiques recueillies, qui sont toutes valables ; le seul but étant de mettre en évidence une variété de projets qui, tout en ayant le même objectif, utilisent des méthodes et des styles variés, conçus pour répondre aux différents défis et opportunités existant dans les réalités locales pour lesquelles ils ont été conçues, mais en même temps potentiellement transposables ailleurs.

Les pratiques présentées ici peuvent également être considérées comme des exemples de sécurité alimentaire appliquée dans la perspective du développement humain intégral, pour lequel cette dernière est un élément fondamental et indispensable pour garantir la dignité, la liberté et la pleine réalisation de la personne humaine dans tous ses aspects.



## Conclusion



Les bonnes pratiques proposées ci-dessous, dans la mesure où elles sont mises en œuvre par les Eglises locales en réponse à l'invitation du Seigneur à donner à manger aux affamés et à boire aux assoiffés, ont une motivation différente de celle d'autres projets de développement (bien que tout aussi valables)

visant à améliorer les conditions de vie des communautés locales. En effet, elles constituent l'accomplissement d'un impératif éthique, qui découle de la foi chrétienne et en est l'expression directe ; elles sont censées être un témoignage de l'amour du Christ pour l'humanité.

En promouvant ces pratiques, le Dicastère souhaite qu'elles portent des fruits abondants et qu'elles soient une source d'inspiration pour toutes les personnes de bonne volonté, dans le but ultime de donner vie et de concrétiser les paroles du Seigneur : je suis venu pour que les brebis aient la vie, la vie en abondance (Jn 10, 10).





## Maní, Yucatán, Mexique

EGLISE LOCALE:  
Archidiocèse du Yucatan

### U YITS KA'AN

*Escuela de agricultura ecológica*



L'Escuela de Agricultura Ecológica U Yits Ka'an est une école d'agriculture écologique créée par l'Église locale il y a plus de 30 ans pour soutenir les communautés locales confrontées à la faim et à la pauvreté. L'école promeut des pratiques agricoles éthiques et fondées sur la justice, dérivées de la tradition maya et de l'agroécologie, combinées à des mises à jour constantes de la science et de l'université. Tout au long de sa longue histoire, l'école a été confrontée à de nombreux défis, qu'elle a surmontés en appliquant le principe de « l'apprentissage par la pratique » et en construisant un vaste réseau de petits agriculteurs, d'ONG et d'universités. Ce projet multidisciplinaire a pu s'adapter à l'évolution des besoins et des perspectives des communautés locales, tout en soutenant les processus collectifs de défense et de soins des plus vulnérables, ainsi que la protection de l'environnement.

#### DATES DU PROJET

- Actuellement : EN COURS - 30 ans
- Date de début : 1995

#### INFORMATIONS EN LIGNE

[https://www.facebook.com/uyitskaan/?locale=es\\_LA](https://www.facebook.com/uyitskaan/?locale=es_LA)



## Zolotnykivska AH, UKRAINE,

EGLISE LOCALE  
Archiéparchie de Ternopil-Zboriv

## Zarvanytsia Agro



Le centre spirituel Mariano Zarvanytsia, situé dans la municipalité de Zolotnyky, dans la région de Ternopil, promeut une approche à plusieurs niveaux pour soutenir la sécurité alimentaire dans la région. Le projet a débuté en 2006 avec l'ouverture d'une ferme, « Zarvanytsia Agro », et se concentre sur des activités qui créent des entreprises, développent le tourisme et financent des projets agricoles et d'infrastructure tels que l'embouteillage d'eau, la production de diverses cultures, l'élevage, les activités coopératives pour les produits laitiers, l'apiculture, la production d'huile et la production de paille.



### DATES DU PROJET

- Actuellement : EN COURS
- Date de début : 2006

### INFORMATIONS EN LIGNE

<https://www.facebook.com/watch/?v=1226132854154430>



## ANGOLA, AFRIQUE

EGLISE LOCALE:

Caritas diocésain de Dundo,  
Caritas diocésain de Luena, Caritas diocésain de  
Saurimo avec le soutien de ROSTO SOLIDARIO

### “Kulima ku tatuisa kulla” Cultivar para garantir la segurança alimentar



« Kulima Ku Tatuisa Kulia », qui signifie en langue Chocue « cultiver pour garantir la sécurité alimentaire », est un projet de deux ans lancé localement en 2022 grâce au travail synergique de plusieurs Caritas (Caritas Angola, Caritas diocésain de Dundo, Caritas archidiocésain de Saurimo, Caritas diocésain de Luena et Caritas Portugais) avec le soutien de l'ONG portugaise Rosto Solidário. Afin de garantir la sécurité alimentaire, le projet vise à diversifier la production alimentaire au sein des communautés en permettant aux familles de jouer un rôle actif dans la culture de leur propre nourriture, favorisant ainsi la durabilité à long terme des cultures et l'auto-suffisance au-delà de la durée du projet. En apprenant des techniques agricoles durables et en formant des associations agricoles locales à orientation écologique, les familles seront en mesure de répondre à leurs propres besoins alimentaires et nutritionnels.

#### DATES DU PROJET

- Actuellement : CLOS – 2 ans
- Date de début : Décembre 2022
- Date de fin : Novembre 2024

#### INFORMATIONS EN LIGNE

<https://caritas.pt/2023/noticias-noticias/kulima-ku-tatuisa-kulia/>



## CAMBODGE, ASIE

EGLISE LOCALE:  
Caritas Cambodge

### Labor to Farmer



Caritas Cambodge a lancé le projet « Labor to Farmer » en 2015 pour aider les petits agriculteurs à adopter l'agriculture biologique et à former des coopératives en utilisant le système de garantie participatif / Participatory Guarantee System (PGS), un modèle de certification fondé sur la communauté. Soutenu par l'église locale, le projet a permis d'améliorer la sécurité alimentaire, de promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement et d'augmenter les revenus des agriculteurs grâce à des techniques durables telles que la polyculture et les engrains naturels. Un autre programme de Caritas a renforcé les normes biologiques, aidant les agriculteurs à réduire leurs coûts et à mieux commercialiser leurs produits. Le succès du projet a été reconnu en 2016, lorsque Chou Saw An a remporté le prix « Cambodia's Best Farmer of the Year ».

#### DATES DU PROJET

- Actuellement : EN COURS
- Date de début : 2015

#### INFORMATIONS EN LIGNE

<https://www.caritascambodia.org>

**Veuillez scanner le code QR pour visionner les vidéos des projets**

---



 Scan HERE

DICASTÈRE POUR LE SERVICE DU  
 DÉVELOPPEMENT  
HUMAIN  
INTÉGRAL